




Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.252**

Séance publique du

3 juin 2013

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130603-27602- DE-1-1_0
Date de signature : 05/06/13
Date de réception : mercredi 5 juin 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : CORSY - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PRECAIRE A TITRE PAYANT
D'UN TERRAIN NU (CR 0141) AUPRES DU GARAGE COURIANT**

Le 03/06/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28/05/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Héliot BRAMI à Mme Odile BONTHOUX, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Sophie JOISSAINS à M. Jules SUSINI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mlle Odile BARBAT-BLANC

Excusés sans pouvoir :

M. Eric CHEVALIER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 03/06/13

VH/96.86

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

-

Nomenclature : 3.3 Locations

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : CORSY - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PRECAIRE A TITRE PAYANT
D'UN TERRAIN NU (CR 0141) AUPRES DU GARAGE COURIANT - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

En 2009, la concession Nissan située au 22/24 Route de Galice avait sollicité la Ville afin que la parcelle CR 0141, située à l'arrière de la concession, lui soit mise à disposition et ce, pendant les travaux d'agrandissement du garage.

Ainsi, par convention n°2009-0104 en date du 28 janvier 2009, la Ville a consenti la mise à disposition auprès de la société dénommée « Garage Couriant » (concession Nissan) d'une partie de cette parcelle. Ladite convention, établie à titre onéreux et pour une durée de 15 mois, est arrivée à son terme le 27 avril 2010.

Ladite société ayant poursuivi l'occupation dudit terrain (besoin toujours existant malgré leur agrandissement), le Conseil Municipal, en sa séance du 12 décembre 2011 a approuvé, par délibération n°2011-1334, que la mise à disposition se poursuive jusqu'au 27 juin 2012. Ce terme a été prorogé d'un an par décision du Conseil Municipal (DCM n°2012-712 du 09 juillet 2012) puisque le démarrage des travaux du projet ANRU ne devait intervenir qu'en 2013.

Je vous rappelle que la parcelle CR 0141, d'une contenance de 2 930 m², objet de la présente, constitue avec la parcelle CR 0043, mitoyenne, d'une contenance de 923 m², l'emprise foncière nécessaire pour la mise en œuvre du projet ANRU sur Corsy.

A ce jour, le permis de construire de 13 Habitat n'est toujours pas définitivement délivré, il n'est donc pas possible de définir avec certitude le foncier restant disponible.

L'avancement dudit projet conduit donc à proroger la durée de la mise à disposition dudit terrain auprès de la concession Nissan, je vous propose donc d'établir un nouveau titre d'occupation précaire et ce, pour un an, le préavis quant à la résiliation étant de 8 jours. Le loyer mensuel avait été fixé à 250,00 €, je vous propose de le reconduire, sans révision.

Les modalités proposées par la Ville peuvent être résumées comme suit :

terrain : environ 600 m² de la parcelle CR 0141 ~ Cf. plan en annexe ;

durée : 1 an à compter du 28 juin 2013 ;

loyer payable par trimestre, à terme à échoir : 750,00 € ;

destination du terrain : stationnement des véhicules de la société

entretien : à la charge du locataire

aménagements : interdits sauf autorisation expresse et écrite de la Ville ; en fin de convention, ils resteront la propriété de la Ville sans que cela puisse donner lieu à indemnité

assurance : souscription obligatoire

résiliation : en cas de non-respect des obligations ou pour motif d'intérêt général (**préavis de 8 jours**)

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les modalités de la convention de mise à disposition à titre temporaire, précaire et révocable énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la Gestion des Propriétés Communales à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette des sommes sus-désignées.

**2013.252 - CORSY - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PRECAIRE A TITRE
PAYANT D'UN TERRAIN NU (CR 0141) AUPRES DU GARAGE COURIANT**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

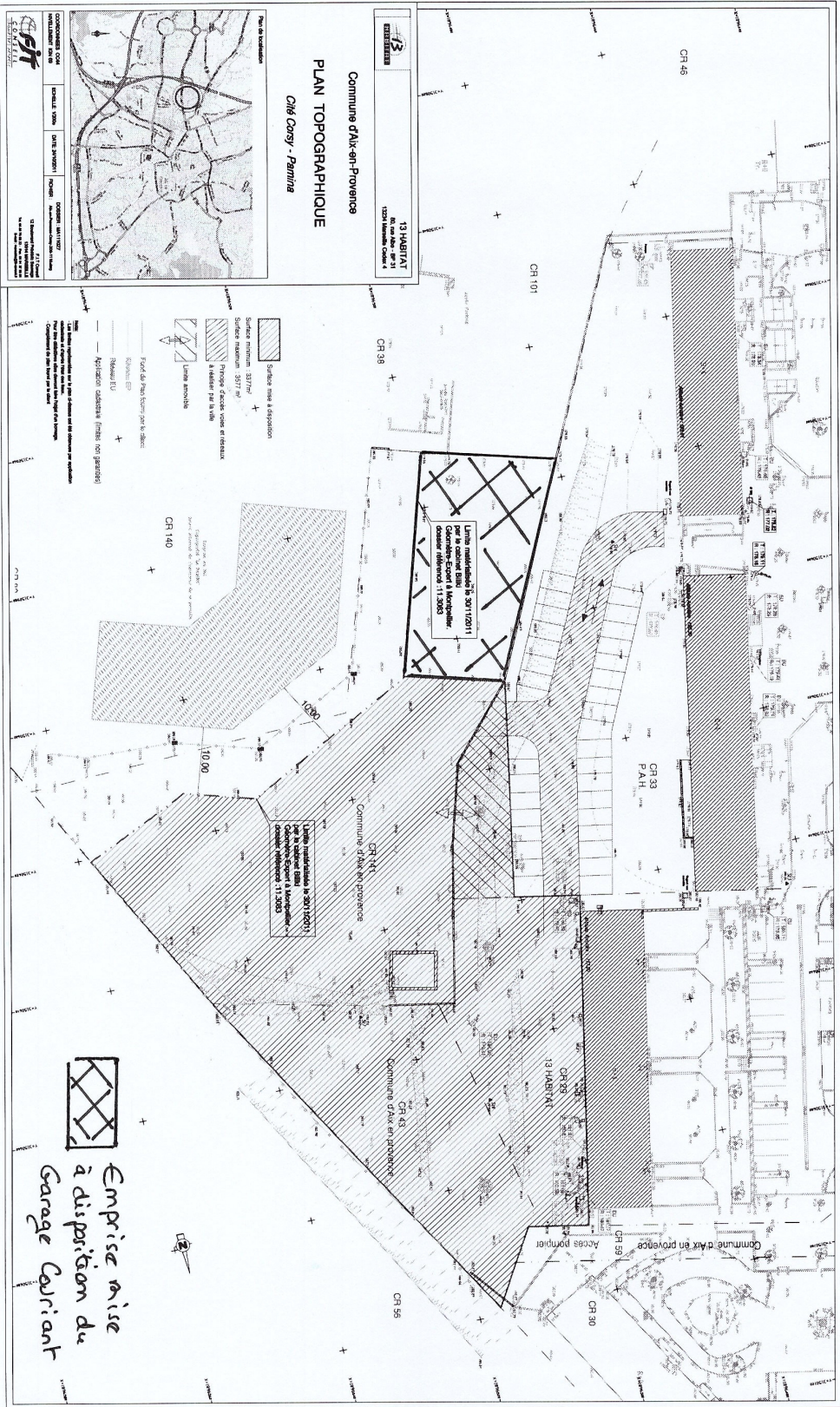
le rapport qui précède.

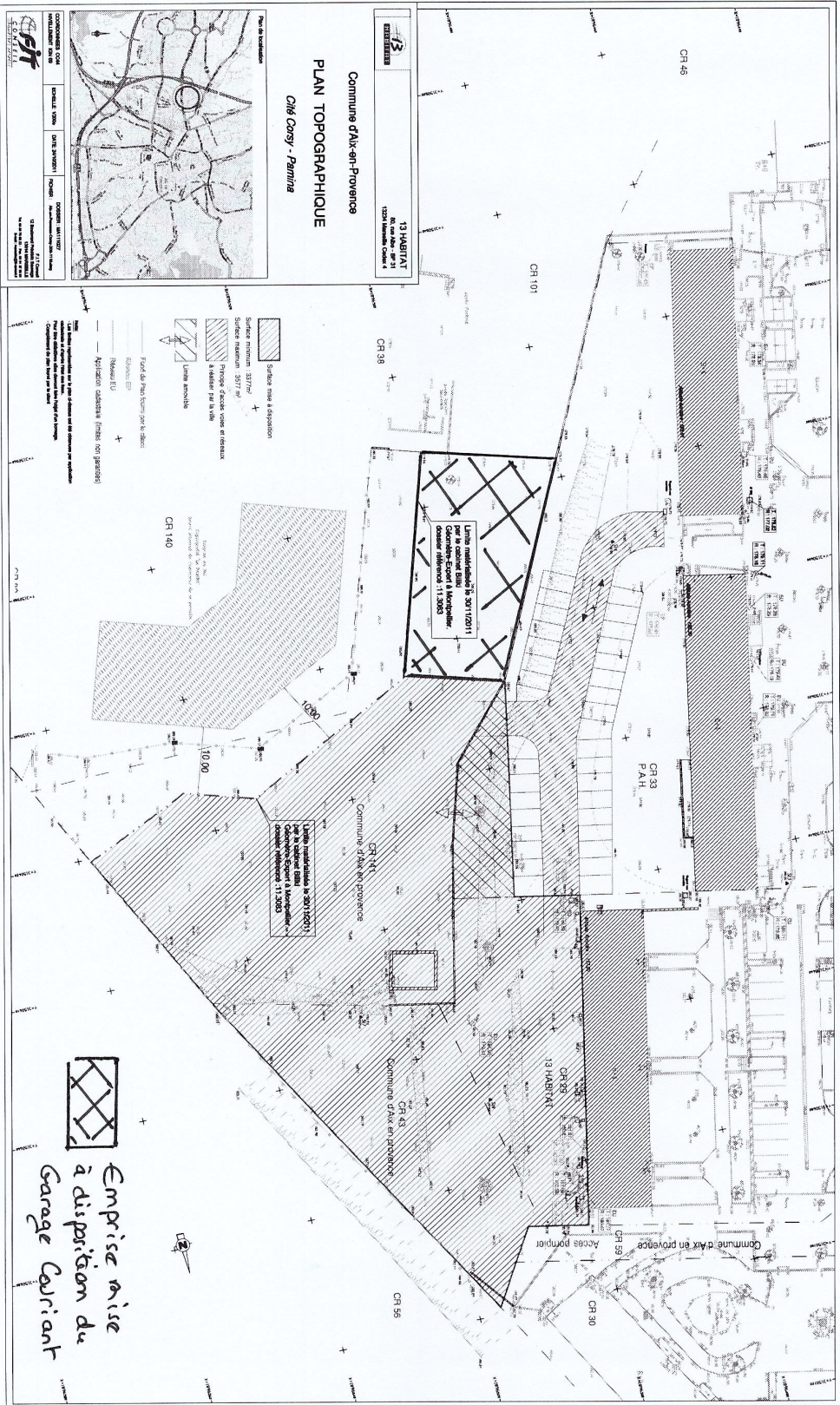
Ont signé Jean CHORRO,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 05/06/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**





Emprise mise à disposition du Garage Couvert

Commune d'Aix-en-Provence
PLAN TOPOGRAPHIQUE
 Cité Corsy - Pantins

13 HABITAT
 13200 Marseille Cedex 4

Plan de localisation

COMPAGNIE COMMERCIALE DE SERVICES
 111 Cours
 13200 Marseille Cedex 4
 Tél : 04 91 55 11 11
 Fax : 04 91 55 11 12
 www.csc.fr

PROJET DE TRACÉ VOIE ET RÉSEAU
 DATE: 20/03/2011
 COMMUNE: Aix-en-Provence
 13200 Marseille Cedex 4

- Surface minime à démolir
- Surface maximum à démolir
- Projet de tracé voie et réseaux à réaliser par voie
- Voie existante
- Fond de plan fourni par le client
- Réseaux (E, G, S)
- Appareils cadastrés (règles non générales)

Les données topographiques ont été prises à partir de données officielles de la commune d'Aix-en-Provence. Elles ont été vérifiées par un levé de terrain effectué par la société CSC le 11/03/2011. Les données cadastrales ont été prises à partir de données officielles de la commune d'Aix-en-Provence.